

Enquête québécoise sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres

À propos de l'enquête

L'enquête aborde trois sujets distincts et complémentaires :

- La démarche de développement durable en entreprise : démarche formelle et structurée s'appliquant à toute l'entreprise et qui vise une performance **financière, sociale et environnementale** ;
- Les pratiques d'affaires écoresponsables : initiative, action ou projet mis en place pour améliorer **la performance sociale ou environnementale** de l'entreprise ;
- Les technologies propres : équipements, produits ou services qui servent à mesurer, prévenir, limiter ou corriger les atteintes à **l'environnement**.

Les objectifs de l'enquête sont de mesurer l'adoption de démarches de développement durable en entreprise ainsi que de dresser un portrait des entreprises selon leurs pratiques d'affaires écoresponsables et selon leur utilisation des technologies propres. Afin que ces portraits soient le plus juste possible, il est important que votre entreprise réponde à l'enquête, peu importe les actions ou les démarches qu'elle a réalisées ou non.

L'enquête permettra d'évaluer l'effet des mesures gouvernementales en lien avec le développement durable et l'économie verte et, ultimement, d'améliorer les interventions gouvernementales.

L'enquête est réalisée à la demande du ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC).

Confidentialité

Votre entreprise a été sélectionnée pour participer à cette enquête. Votre participation est **obligatoire** conformément à la Loi sur l'Institut de la statistique du Québec.

Les renseignements doivent être transmis à l'Institut de la statistique du Québec (Statistique Québec), comme demandé dans ce questionnaire. Statistique Québec garantit la confidentialité des renseignements fournis par votre entreprise dans le cadre de cette enquête.

Pour des fins de qualité et de formation, les conversations téléphoniques avec les agents de Statistique Québec sont enregistrées. Si une personne ne souhaite pas que la conversation soit enregistrée, elle peut signifier son refus à l'agent dès le début de l'appel.

Assistance

Pour toute assistance, veuillez communiquer avec la Direction de la gestion de la collecte par téléphone au numéro 1 800 561-0213 ou par courriel à l'adresse collecte@stat.gouv.qc.ca.

Directives

- ▶ **Ne nous retournez pas le questionnaire papier.** Pour participer à l'enquête, vous devez remplir le questionnaire en ligne d'ici deux semaines, en suivant les instructions contenues dans la lettre ou le courriel que vous avez reçu. Statistique Québec communiquera avec les participants qui n'auront pas soumis leur questionnaire Web afin d'obtenir leurs réponses par téléphone.
 - ▶ Il est obligatoire de répondre aux questions 1, 2 (et 2.1 au besoin), 4, 5, 7, 12 et 14. Veuillez vous assurer d'avoir les réponses à ces questions avant de remplir le questionnaire en ligne ou par téléphone.
 - ▶ Si votre entreprise est fermée ou qu'elle n'a aucun employé, veuillez communiquer avec Statistique Québec au 1 800 561-0213.
- ▶ Veuillez prendre connaissance des définitions de la section suivante avant de remplir le questionnaire.

Définitions

Ces définitions se rapportent aux termes marqués d'un astérisque (*) dans le questionnaire.

Démarche de développement durable

Pour une entreprise, une démarche de développement durable se traduit par un engagement pris à un niveau hiérarchique élevé qui vise une performance non seulement financière, mais aussi sociale et environnementale. Cette démarche repose sur l'amélioration continue et la communication. Elle s'applique à toutes les fonctions de l'entreprise.

Pratique écoresponsable

Une pratique écoresponsable est une initiative, une action ou un projet mis en place pour améliorer la performance sociale ou environnementale de l'entreprise. Par exemple, l'amélioration de l'efficacité énergétique, la gestion des matières résiduelles ou l'insertion sociale sont des pratiques écoresponsables. La pratique écoresponsable se distingue d'une démarche de développement durable, qui, elle, s'intègre de façon transversale dans l'ensemble des fonctions de l'entreprise.

SCIAN

Système de classification des industries de l'Amérique du Nord

Technologie propre

Une technologie propre (TP) est un équipement, un produit, un service ou un procédé servant à mesurer, à prévenir, à limiter, à réduire ou à corriger les atteintes à l'environnement. Sont également comprises les technologies permettant d'économiser les ressources ou portant moins atteinte à l'environnement que leur contrepartie dans le marché.

Section 1 Caractéristiques de l'entreprise

1 En 2019, combien d'employés travaillaient pour votre entreprise au Québec ?

Comptez toutes les personnes qui ont reçu un Relevé 1 de Revenu Québec, peu importe leur statut d'emploi.

- Aucun → [Communiquez avec Statistique Québec](#)
- 1 à 4
- 5 à 9
- 10 à 49
- 50 à 99
- 100 à 249
- 250 et plus

2 Le code SCIAN* inscrit dans le courriel que vous avez reçu ou sur la première page de ce questionnaire correspond-il au principal secteur d'activité économique de votre entreprise au Québec ?

- Oui → [Passez à la question 3](#)
- Non → [Passez à la question 2.1](#)

L'activité principale de votre entreprise au Québec est celle qui génère le plus grand chiffre d'affaires.

2.1 Parmi les secteurs d'activité suivants, lequel représente le mieux l'activité principale de votre entreprise au Québec ?

- Agriculture, foresterie, pêche et chasse (SCIAN* 11)
- Extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz (SCIAN 21)
- Services publics (SCIAN 22) → [Communiquez avec Statistique Québec](#)
- Construction (SCIAN 23)
- Fabrication (SCIAN 31-33)
- Commerce de gros (SCIAN 41)
- Commerce de détail (SCIAN 44-45)
- Transport et entreposage (SCIAN 48-49)
- Industrie de l'information et industrie culturelle (SCIAN 51)
- Finance et assurances et gestion de sociétés et d'entreprises (SCIAN 52 et 55)
- Services immobiliers et services de location et de location à bail (SCIAN 53)
- Services professionnels, scientifiques et techniques (SCIAN 54)
- Services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement (SCIAN 56)
- Services d'enseignement (SCIAN 61) → [Communiquez avec Statistique Québec](#)
- Soins de santé et assistance sociale (SCIAN 62) → [Communiquez avec Statistique Québec](#)
- Arts, spectacles et loisirs (SCIAN 71)
- Services d'hébergement et de restauration (SCIAN 72)
- Services de réparation et d'entretien (SCIAN 811)

- Autres services (SCIAN 81 sauf 811) → [Communiquez avec Statistique Québec](#)
- Administrations publiques (SCIAN 91) → [Communiquez avec Statistique Québec](#)
- Autre secteur, précisez : _____ → [Communiquez avec Statistique Québec](#)

3 Pour l'année financière se terminant en 2019, veuillez indiquer dans quelle tranche se situait le chiffre d'affaires de votre entreprise au Québec.

- De 0\$ à moins de 100 000\$
- De 100 000\$ à moins de 500 000\$
- De 500 000\$ à moins de 2 millions\$
- De 2 millions \$ à moins de 10 millions\$
- De 10 millions \$ à moins de 20 millions\$
- De 20 millions \$ à moins de 50 millions\$
- 50 millions \$ et plus

Section 2 Démarche de développement durable

La responsabilité sociale ou sociétale de l'entreprise (RSE) et la politique environnementale sont aussi considérées comme des démarches de développement durable si elles incluent les trois sphères du développement durable (économique, sociale et environnementale).

Pour une entreprise, une démarche de développement durable se traduit par un engagement pris à un niveau hiérarchique élevé qui vise une performance non seulement financière, mais aussi sociale et environnementale. Cette démarche repose sur l'amélioration continue et la communication. Elle s'applique à toutes les fonctions de l'entreprise.

4 Votre entreprise s'est-elle engagée formellement dans une démarche de développement durable par l'inclusion d'une section sur le développement durable dans un document d'affaire de l'entreprise (politique, stratégie ou modèle d'affaires, vision, mission, site Web, etc.)

et/ou

par la production d'un document spécifique au développement durable (politique en développement durable, stratégie de développement durable, plan d'action de développement durable, charte ou déclaration de principes de développement durable, cadre de gestion du développement durable, etc.) ?

- Oui → [Passez à la question 5](#)
- Non, mais la réflexion est en cours → [Passez à la question 11](#)
- Non → [Passez à la question 11](#)

5 Pouvez-vous spécifier le type de document ?

Vous pouvez cocher plus d'un choix de réponse.

- Politique de l'entreprise
- Stratégie de l'entreprise
- Modèle d'affaires de l'entreprise
- Vision de l'entreprise
- Mission de l'entreprise
- Site Web de l'entreprise
- Politique en développement durable
- Stratégie de développement durable
- Plan d'action de développement durable
- Charte ou déclaration de principes de développement durable
- Cadre de gestion du développement durable
- Autre, précisez : _____

6 Les parties prenantes sont-elles consultées dans le cadre de votre démarche de développement durable ?

- Oui, les parties prenantes consultées sont :
Vous pouvez cocher plus d'un choix de réponse.
 - Les employés
 - Les fournisseurs
 - Les clients
 - La communauté (chambre de commerce, milieu local, milieu des affaires, milieu communautaire, etc.)
 - Les investisseurs et actionnaires
 - Un autre groupe
- Non, l'entreprise ne consulte aucune partie prenante

7 Est-ce que la démarche de développement durable de votre entreprise fait l'objet d'un suivi sous la forme d'un bilan, d'un tableau de bord, d'un chiffrier Excel, d'un rapport de développement durable ou d'un autre document de suivi ou de reddition de compte ?

- Oui → [Passez à la question 8](#)
- Non, mais la réflexion est en cours → [Passez à la question 9](#)
- Non → [Passez à la question 9](#)

8 Est-ce que le suivi de votre démarche de développement durable est *communiqué* aux principales parties prenantes (diffusion sur le site Web ou autre, présentation au conseil d'administration [CA], conférence, etc.) ?

- Oui
- Non, mais la réflexion est en cours
- Non

9 Votre entreprise s'est-elle fixé des objectifs d'amélioration dans le temps de sa performance liée au développement durable ?

- Oui
- Non

10 Votre entreprise a-t-elle perçu l'un des bénéfices suivants en lien avec sa démarche de développement durable ?

Vous pouvez cocher plus d'un choix de réponse.

- Reflet d'une image plus positive de l'organisation
- Acceptabilité sociale des activités de l'entreprise renforcée
- Amélioration du climat de travail et de la motivation des employés
- Implantation d'une culture d'apprentissage et d'innovation favorisée
- Amélioration de la planification stratégique
- Amélioration des relations avec les parties prenantes
- Attraction et rétention de la main-d'œuvre
- Réduction de la consommation de ressources
- Amélioration de la gestion des risques et des crises
- Amélioration de la productivité
- Réduction des coûts de fonctionnement et d'exploitation
- Différenciation des produits de l'entreprise
- Autre
- Aucun bénéfice perçu

[→ Passez à la section 3](#)

11 Pour quelle(s) raison(s) votre entreprise n'a-t-elle pas entamé de démarche de développement durable ?

Vous pouvez cocher plus d'un choix de réponse.

- Le manque d'intérêt ou la résistance des clients ou donneurs d'ordres
- La résistance à l'interne (dirigeants, personnel, CA, etc.)
- Le manque de moyens financiers
- Le manque d'information pour démarrer le processus
- Le manque de ressources compétentes
- Le manque de convictions en ce qui a trait aux répercussions positives (« Ça ne sert à rien »)
- L'absence de pression pour démarrer le processus
- L'adoption d'une démarche de développement durable relève d'un autre centre décisionnel
- Pour une autre raison

Section 3 Pratiques écoresponsables

Une pratique écoresponsable est une initiative, une action ou un projet mis en place pour améliorer la performance sociale ou environnementale de l'entreprise. Par exemple, l'amélioration de l'efficacité énergétique, la gestion des matières résiduelles ou l'insertion sociale sont des pratiques écoresponsables. La pratique écoresponsable se distingue d'une démarche de développement durable, qui, elle, s'intègre de façon transversale dans l'ensemble des fonctions de l'entreprise.

Ne considérer que les pratiques écoresponsables mises en œuvre par votre entreprise au Québec.

Ne pas considérer les pratiques qui sont adoptées pour se conformer à des lois ou règlements s'appliquant au secteur d'activité.

Inclure les pratiques, actions ou projets mis en œuvre dans le passé et qui étaient toujours d'actualité en 2019.

12 En 2019, votre entreprise a-t-elle réalisé des initiatives, actions ou projets visant à ...

Vous pouvez cocher plus d'un choix de réponse.

- a) Intégrer des critères sociaux ou environnementaux dans ses décisions d'investissement (investissement responsable)
- Ex. : Lors de la sélection de ses projets, des placements, des obligations, etc.
- b) Intégrer des critères sociaux ou environnementaux dans ses décisions d'achat ou pour la sélection de ses fournisseurs (approvisionnement écoresponsable)
- Ex. : Achat de produits à caractéristiques écoresponsables – possédant une certification ou non – tels que des produits écoénergétiques, remis à neuf, à contenu recyclé, biologiques et à emballages réduits ; recours à des fournisseurs mettant en œuvre des pratiques environnementales ou sociales, notamment les entreprises d'économie sociale, etc.
- c) Contribuer au développement et à la qualité de vie de la communauté
- Ex. : Commandites ou bénévolat dans la communauté, création de richesse dans la communauté, amélioration de la qualité de vie de la communauté, participation de l'entreprise au développement économique régional, collaboration avec les communautés autochtones, minimisation des répercussions négatives des activités de l'entreprise sur les communautés, etc.
- d) Promouvoir ses préoccupations environnementales ou sociales dans le cadre de ses activités de marketing
- Ex. : Communication de l'obtention d'une certification environnementale ou sociale pour un produit, positionnement écologique d'une marque ou d'un produit comme argument de vente, sensibilisation des consommateurs sur l'utilisation responsable des produits en fin de vie, communication des actions environnementales ou sociales de l'entreprise pour valoriser son image de marque, etc.
- e) Diminuer l'impact environnemental ou social de ses produits et services
- Ex. : Intégration de critères sociaux ou environnementaux dans les activités de recherche et développement ou de développement de produits, réalisation d'analyses de cycle de vie, augmentation de la durée de vie des produits, réparation du produit possible, utilisation de matériaux plus écologiques, réduction des emballages, etc.
- f) Intégrer au système comptable traditionnel les coûts et les risques environnementaux ou sociaux qu'elle encoure (ex. : écomptabilité, bilan carbone)
- Ex. : Comptabilisation des coûts associés à la gestion environnementale : passif lié à la contamination, coût de la gestion des matières résiduelles, coûts des émissions de gaz à effet de serre, coûts relatifs à la conformité environnementale, etc. Coûts associés aux risques encourus par l'entreprise en lien avec l'environnement : coûts relatifs à une controverse médiatique, coûts d'assainissement après un accident environnemental, coûts d'indemnisation d'employés en raison de la mauvaise qualité de l'air dans l'entreprise, etc.
- g) Améliorer la participation des employés et les relations de travail
- Ex. : Mécanismes visant les saines relations entre employeur et employés, consultation des employés dans le cadre des prises de décisions de l'entreprise, mesures visant à assurer un climat de travail positif dans l'entreprise, mesures visant à éviter les conflits, etc.
- h) Favoriser l'égalité entre les employés et la diversité de la main-d'œuvre
- Ex. : Mécanismes visant à faciliter l'intégration au travail de personnes de différentes générations, ayant un handicap ou issues de minorités ethniques, projets d'insertion sociale, etc.

- i) Favoriser la bonne santé des employés
- Ex. : Promotion de saines habitudes de vie telles qu'une alimentation saine, durable et accessible ainsi que la pratique d'activités physiques, promotion du transport actif, environnement avec peu de bruits et de vibrations, aménagement de bureau adapté ou ergonomique, lumière, etc.
- j) Favoriser le bien-être et le développement des employés
- Ex. : Programme de conciliation travail-vie personnelle, programmes encourageant le développement des compétences, conditions de travail supérieures à celles du secteur, etc.
- k) Promouvoir la culture
- Ex. : Aménagement des lieux en encourageant les artistes locaux, confection d'uniformes ou de meubles par des designers ou artistes locaux, promotion des sorties culturelles, projets visant à mettre en valeur la diversité culturelle ou autochtone, préservation du patrimoine bâti, appui à des œuvres artistiques, etc.
- l) Améliorer la gestion des matières résiduelles
- Ex. : Plan de gestion des matières résiduelles, effort de réduction à la source, réutilisation ou réparation, recyclage, valorisation des matières, participation à une symbiose industrielle, engagement zéro déchet, réduction des emballages, compostage, etc.
- m) Améliorer la gestion de l'énergie
- Ex. : Projet de réduction de la consommation d'énergie, efficacité énergétique des bâtiments ou de la chaîne de production, transition vers les énergies renouvelables, production d'énergie renouvelable pour sa propre consommation, etc.
- n) Améliorer la gestion de l'eau
- Ex. : Réduction de la consommation d'eau ou réutilisation de l'eau (cycle en boucle fermée), captation des eaux (eaux de pluie, eaux de surface ou eaux souterraines), traitement des eaux usées, prévention et gestion des risques liés à l'eau, gestion intégrée des ressources en eau (gestion coordonnée de l'eau), etc.
- o) Réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) associées à ses activités (atténuation) et lutter contre les changements climatiques
- Ex. : Changement des équipements ou des procédés, optimisation du transport des marchandises, compensation des émissions de carbone liées aux activités de l'entreprise, promotion de l'utilisation des transports actifs et collectifs, acquisition de véhicules électriques, préservation des réservoirs de carbone, prévention des îlots de chaleur (toits verts), agriculture urbaine, télétravail, etc.
- p) S'adapter aux conséquences des changements climatiques (résilience climatique)
- Ex. : Existence d'un plan de continuité des activités après des événements météorologiques extrêmes (verglas, inondations, etc.), santé et sécurité des employés dans le contexte de changements climatiques, évaluation des risques climatiques pour les bâtiments, etc.
- q) Gérer les émissions atmosphériques
- Ex. : Surveillance de la qualité de l'air ambiant, efforts de réduction des émissions de contaminants atmosphériques, etc.
- r) Prévenir la contamination ou la dégradation des sols
- Ex. : Prévention de la contamination des sols et des eaux souterraines, réhabilitation des terrains contaminés, prévention de l'érosion des sols, gestion des produits dangereux représentant un risque de dégradation de l'environnement (ex. : pesticides), etc.

s) Préserver la biodiversité et les ressources naturelles

Ex. : Protection ou restauration des milieux humides, aménagement de terrains favorisant la biodiversité (ex. : plantes indigènes, forêts urbaines, préservation des habitats, etc.), soutien aux projets de préservation de la biodiversité, prévention de la présence d'espèces envahissantes ou contrôle de celles-ci, protection des espèces menacées ou vulnérables, gestion saine des ressources naturelles, préservation des milieux riverains, etc.

t) Autres initiatives, actions ou projets. Précisez : _____

Aucun → Si « Aucun », veuillez passer à la question 13

→ **Passez à la section 4**

13 Pour quelle(s) raison(s) votre entreprise n'a-t-elle pas mis en œuvre des pratiques écoresponsables ?

Vous pouvez cocher plus d'un choix de réponse.

- Le manque d'intérêt ou la résistance des clients ou donneurs d'ordres
- La résistance à l'interne (dirigeants, personnel, CA, etc.)
- Le manque de moyens financiers
- Le manque d'information pour démarrer le processus
- Le manque de ressources compétentes
- Le manque de convictions en ce qui a trait aux répercussions positives (« Ça ne sert à rien »)
- L'absence de pression pour démarrer le processus
- L'adoption de pratiques écoresponsables relève d'un autre centre décisionnel
- Pour une autre raison

Section 4 Technologies propres

Les TP constituent souvent le moyen de mettre en œuvre les pratiques écoresponsables.

Une technologie propre (TP) est un équipement, un produit, un service ou un procédé servant à mesurer, à prévenir, à limiter, à réduire ou à corriger les atteintes à l'environnement. Sont également comprises les technologies permettant d'économiser les ressources ou portant moins atteinte à l'environnement que leur contrepartie dans le marché.

14 En 2019, votre entreprise utilisait-elle au Québec une technologie (procédé, équipement, produit, service) visant à réduire ses impacts environnementaux ?

Cochez tous les thèmes pour lesquels votre entreprise utilise une technologie propre.

- a) La protection de l'air et du climat (contrôle des émissions et gestion ou traitement de la pollution atmosphérique)
- b) Le traitement des eaux usées
- c) La gestion des matières résiduelles (y compris le recyclage)
- d) La protection et l'assainissement du sol, des sédiments, des boues, des eaux souterraines, des eaux de surface et du lixiviat (traitements, contrôles)
- e) L'utilisation ou la production de produits qui ne sont pas fabriqués à partir de combustibles fossiles tels que les biocarburants, les biomatériaux, les produits biochimiques et bioénergétiques
- f) La production d'énergie renouvelable (énergie éolienne, géothermique, solaire...) pour les propres besoins de l'entreprise ou pour la revente
- g) L'utilisation de réseaux intelligents et le stockage de l'énergie
- h) L'amélioration de l'efficacité énergétique, la gestion de l'énergie ou les équipements industriels ou commerciaux efficaces (ex. : appareils à haute efficacité énergétique)
- i) La réduction de la consommation d'eau et des pertes, le recyclage de l'eau, etc.
- j) La mobilité durable : véhicules propres et leurs infrastructures (véhicules électriques et hybrides, station de recharge), équipements de transport économes en carburant (matériaux plus légers, pneus à faible résistance, etc.)
- k) Autre équipement, produit, service ou technologie propre. Précisez : _____

- Aucune technologie propre n'est utilisée par mon entreprise

Section 5 Accompagnement gouvernemental pour aider les entreprises dans leur transition verte

Le gouvernement du Québec a mis sur pied le Fonds Écoleader, un service d'accompagnement gratuit offert dans toutes les régions du Québec. Celui-ci vise à aider les entreprises à trouver les bonnes ressources et les bons programmes d'aide financière pour qu'elles puissent réaliser des projets qui leur permettent de réduire leur impact environnemental.

15 Connaissez-vous l'existence du Fonds Écoleader ?

- Oui
- Non

Section 6 Répercussions de la crise de la COVID-19

16 La démarche de développement durable de votre entreprise lui a-t-elle permis de mieux s'adapter aux répercussions de la COVID-19 que les autres entreprises de votre secteur ?

- Oui
- Non, la démarche de développement durable de mon entreprise ne lui a pas permis de mieux s'adapter
- Mon entreprise n'a pas de démarche de développement durable
- Je ne sais pas

17 La situation entourant la crise de la COVID-19 donne-t-elle à votre entreprise l'opportunité d'adopter de nouvelles pratiques écoresponsables ou un modèle d'affaires plus axé sur le développement durable ?

- Oui
- Non, la situation entourant la crise de la COVID-19 ne donne pas une telle opportunité
- Mon entreprise n'a pas l'intention d'adopter de nouvelles pratiques écoresponsables ou un modèle d'affaires plus axé sur le développement durable
- Je ne sais pas

18 La situation entourant la crise de la COVID-19 retardera-t-elle les investissements en développement durable de votre entreprise, y compris l'acquisition de TP ?

- Oui
- Non, la crise de la COVID-19 ne retardera pas les investissements en développement durable de mon entreprise
- Non, avant la crise de la COVID-19, mon entreprise n'avait pas l'intention d'investir en développement durable ni d'acquies des TP
- Je ne sais pas

Commentaires

Si vous le désirez, vous pouvez inscrire vos commentaires dans l'espace qui suit.

Merci de votre collaboration !

Les résultats de l'enquête seront publiés sur le site Internet de l'Institut de la statistique du Québec. Si vous désirez recevoir un courriel lorsque ceux-ci seront disponibles, veuillez nous indiquer votre adresse :

Pour plus de renseignements sur le Fonds Écoleader, vous pouvez visiter le site Web www.fondsecoleader.ca.